

communauté de communes de
SAVERNE - MARMOUTIER - SOMMERAU

ALTENHEIM
DETTWILER
DIARSTHAL
EGGARTSWILLER
ERNOLSHEIM
LES SAVERNE
FRIEDOLSHEIM
FURCHHAUSEN
GOTTENHOUSE
GOTTESHEIM
HAEGEN
HATTMATT
HENGWILLER
KLEINGOFFT
LANDERSHEIM
LUTTENHEIM
LOCHVILLER
LURSTEIN
MAENOLSHEIM
MARMOUTIER
MONSWILLER
OFTERSTHAL
OFTERSWILLER
PRINTZHEIM
REINHARDSMUNSTER
REUTENBOURG
SAESSOLSHEIM
SAINT-JEAN-SAVERNE
SAVERNE
SCHWENHEIM
SOMMERAU
STEINBOURG
THAL MARMOUTIER
WALDOLWISHEIM
WESTHOUSE-
MARMOUTIER
WOLSCHHEIM

Saverne, le 10 juillet 2017

LE PRESIDENT

Aux

**Maires de la Communauté de
Communes de Saverne – Marmoutier -
Sommerau**

POLE PETITE ENFANCE - JEUNESSE

Affaire suivie par :

Estelle HAFFEMAYER - Directrice

☎ 03.88.71.56.27 – ☎ 03.88.71.29.73

✉ ehaffemayer@cc-saverne.fr

Objet :

Rythmes scolaires.

Chers collègues,

Le décret Blanquer permettant de revenir à la semaine des 4 jours dès la rentrée 2017 vient d'être publié et remet vivement à l'ordre du jour le débat sur l'organisation des temps scolaires et périscolaires dans vos collectivités respectives.

Il est indéniable que le retour à 4 jours correspond à une attente de nombreuses communes et de parents ou enseignants.

Cependant, le délai me semble bien court pour se positionner dès la rentrée, sachant que l'organisation des temps périscolaires dont nous avons la compétence est déjà fixée, que le Conseil Régional s'est prononcé de façon négative au sujet des transports, et que le temps manque pour la concertation ainsi que pour le recueil déterminant de l'avis des Conseils d'Ecole.

En outre, dans le cadre de l'harmonisation des compétences entre les deux anciennes Communautés de Communes, il revient d'adopter une nouvelle rédaction de la compétence communautaire relative à l'accueil périscolaire. Cette démarche se fera concomitamment à l'adoption des nouveaux statuts.

C'est donc pour toutes ces raisons et dans un souci de cohérence de territoire et de clarté pour la population que je souhaiterais, et ce, avec l'appui de mes collègues siégeant au « Bureau Communautaire » qu'à l'échelle de la nouvelle Communauté de Communes, nous nous laissions le temps de la réflexion et de la concertation autour de cette importante question et par conséquent de différer à la rentrée 2018 la mise en œuvre de nouvelles dispositions.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie de recevoir chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

De Président
Saverne
Marmoutier
Sommerau
Dominique MULLER